

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DU CHARBON ET DE L'ACIER

ÉDITÉ PAR LE SERVICE DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE A LUXEMBOURG

8 JUIN 1957

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

6^e ANNÉE N° 19

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE COMMUNE

Troisième session extraordinaire — Exercice 1956-1957

Procès-verbal de la séance du lundi 13 mai 1957 247/57

Session ordinaire (première partie) — Exercice 1956-1957

Procès-verbaux des séances

Procès-verbal de la séance du mardi 14 mai 1957 250/57

Procès-verbal de la séance du mercredi 15 mai 1957 251/57

Procès-verbal de la séance du jeudi 16 mai 1957 252/57

Procès-verbal de la séance du vendredi 17 mai 1957 253/57

CONSEIL DE MINISTRES

Décisions, avis et consultations

*Décision portant remplacement, pour cause de décès, d'un membre du
Comité Consultatif* 256/57

PUBLICATION DE DIFFERENTES ETUDES

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a amorcé des transformations profondes en Europe.

Chacun de nous n'en a pas encore une claire conscience, car l'aspect technique des problèmes du charbon et de l'acier dissimule souvent la signification et la portée générale de ces transformations.

Afin de faire connaître et comprendre l'action de la Communauté sous tous ses aspects, la Haute Autorité vient de publier une collection de brochures intitulée:

«ETUDES ET DOCUMENTS»

Ont déjà paru:

«READAPTATION ET REEMPLOI DE LA MAIN-D'OEUVRE»

avec préface de M. Paul Finet, membre de la Haute Autorité;

«OBSTACLES A LA MOBILITE DES TRAVAILLEURS ET PROBLEMES SOCIAUX DE READAPTATION»

avec préface de M. Paul Finet, membre de la Haute Autorité;

«COMPARAISON DES REVENUS REELS DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE»

Analyse statistique, avec préface de M. Albert Coppé, vice-président de la Haute Autorité.

Ces ouvrages existent dans les quatre langues de la Communauté: français, allemand, italien et néerlandais.

Chaque brochure comporte environ 150 pages, format 17,5 × 25 cm. Le prix de vente est fixé à frs b. 50.— (frs fr. 350.—) par brochure.

Les commandes peuvent être adressées aux Bureaux de vente et d'abonnements indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté*.

ASSEMBLÉE COMMUNE

EXERCICE 1956-1957

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 1957

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 17 heures.

Ouverture de la 3^e session extraordinaire de l'exercice 1956-1957

Le président déclare ouverte la 3^e session extraordinaire de l'exercice 1956-1957.

Communication de M. le président

M. le président adresse ses félicitations à M. Fayat qui vient d'être nommé ministre du Commerce extérieur de Belgique.

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du rapport de M. Janssen, fait au nom de la Commission de

la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur le projet d'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1957-1958 (doc. n° 20).

Vérification de pouvoirs

Le Bureau n'étant pas encore en possession de tous les documents lui permettant de statuer définitivement, l'Assemblée décide de renvoyer à une date ultérieure la vérification des pouvoirs de MM. Boutemy, Médecin et Triboulet.

M. le président leur adresse sa cordiale bienvenue et signale qu'en application du dernier alinéa de l'article 3 du Règlement, ils sont autorisés à siéger à l'Assemblée ou dans les commissions avec les mêmes droits que les autres membres de l'Assemblée.

Ordre des travaux de la session extraordinaire

Sur la proposition du Comité des Présidents, l'Assemblée décide de consacrer la présente session extraordinaire à la seule discussion de l'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune.

Ordre des travaux de la 1^{re} partie de la session ordinaire

Le président rappelle qu'aux termes de l'article 22 du Traité, la session ordinaire de l'exercice 1956-1957 s'ouvre de plein droit demain mardi 14 mai 1957.

En conséquence, sur proposition du Comité des Présidents, l'Assemblée décide:

— d'entendre, demain après-midi, à 15 heures, une déclaration de M. le président relative aux traités créant la Communauté Economique Européenne et l'Euratom, puis la communication de M. le président de la Haute Autorité sur l'activité de la Communauté et aussitôt après de lever la séance pour permettre aux groupes de se réunir;

— de procéder, mercredi 15 matin à 11 heures, et après-midi à 15 heures, à une discussion portant sur l'ensemble du Rapport général de la Haute Autorité;

— de réserver la matinée de jeudi 16 mai aux réunions des groupes et des commissions;

— de discuter jeudi après-midi, de 15 heures à 18 heures, le rapport de M. Fayat, suppléé par M. Poher, sur les concentrations d'entreprises dans la Communauté (doc. n° 26), et de prévoir entre 18 heures et 20 heures une réunion commune des diverses commissions de l'Assemblée Commune devant lesquelles sera fait, par M. Etzel, un exposé sur les problèmes de l'Energie Atomique;

— de réserver la matinée du vendredi 17 mai aux réunions des groupes et des commissions;

— de discuter, vendredi 17 mai, à partir de midi, du rapport intérimaire de M. Kapteyn sur le problème général de la coordination des transports européens (doc. n° 27) et, sur proposition du Comité des Présidents, de terminer les discussions inscrites à l'ordre du jour.

Discussion du rapport de M. Janssen, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, portant projet d'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1957-1958 (doc. n° 20)

M. Janssen présente son rapport.

Interviennent: MM. Hazenbosch, Blank, Sassen.

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION

relative à l'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1957-1958

«L'Assemblée Commune,

Vu l'article 78 du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier,

Vu l'article 44 du Règlement de l'Assemblée,

Vu le rapport de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune sur le projet d'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune pour l'exercice 1957-1958,

Établit l'état prévisionnel de ses dépenses administratives pour l'exercice financier 1957-1958 à un montant de Fb. 75.170.000.— réparti comme suit:

	Fb.
CHAPITRE PREMIER — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES	36.070.000
Article 10 — Représentants à l'Assemblée Commune	—
Article 11 — Personnel statutaire et personnel auxiliaire	34.830.000
Article 12 — Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonction et à la cessation des fonctions et à l'occasion des mutations	1.240.000
CHAPITRE II — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	23.815.000
Article 20 — Dépenses relatives aux immeubles, au mobilier et au matériel	3.665.000
Article 21 — Dépenses d'équipement	850.000
Article 22 — Dépenses diverses de fonctionnement des services	3.910.000
Article 23 — Dépenses de publication et d'information	4.500.000
Article 24 — Frais de mission, réunions, honoraires d'experts, frais pour recherches et études	10.640.000
Article 25 — Frais de réception et de représentation	250.000
Article 26 — Dépenses non spécialement prévues aux articles du présent chapitre	p. m.
CHAPITRE III — DÉPENSES DIVERSES	3.285.000
Article 30 — Commission des Présidents	p. m.
Article 31 — Commissaire aux comptes	p. m.
Article 32 — Œuvres sociales	25.000
Article 33 — Contributions diverses	2.730.000
Article 34 — Fonds pour dépenses conf. à l'article 47 du Règlement de l'Assemblée	200.000
Article 35 — Frais de secrétariat de la présidence	330.000
Article 36 — Union interparlementaire	—
CHAPITRE IV — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	
Article	p. m.
CHAPITRE V — CRÉDITS EN CONSIDÉRATION DE L'ARTICLE 78, § 5, DU TRAITÉ	12.000.000
Article 50 — Crédits en considération de l'article 78, § 5, du Traité	12.000.000»

Adoption du procès-verbal

L'Assemblée adopte le présent procès-verbal.

Clôture de la session

M. le président déclare close la 3^e session extraordinaire de l'exercice 1956-1957.

La séance est levée à 17 heures 35.

EXERCICE 1956-1957
SESSION ORDINAIRE (PREMIÈRE PARTIE)
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 14 MAI 1957

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 15 heures 05.

Ouverture de la session ordinaire

M. le président déclare ouverte la session ordinaire de l'Assemblée Commune pour l'exercice 1956-1957.

Dépôt de documents

L'Assemblée prend acte du dépôt des documents transmis par M. le président de la Haute Autorité:

— Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) (doc. n° 21).

— Rapport sur les dépenses administratives de la Communauté pendant l'exercice financier 1955-1956 (doc. n° 22).

— Exposé général sur les finances de la Communauté pendant l'exercice 1955-1956 et rappel des exercices antérieurs, ainsi que le

budget de la Communauté pour le 6^e exercice (1^{er} juillet 1957 — 30 juin 1958) (doc. n° 23).

— Etat prévisionnel des dépenses administratives de la Communauté pour l'exercice 1957-1958 (doc. n° 24).

— Rapport du commissaire aux comptes relatif au 4^e exercice financier de la Communauté (1^{er} juillet 1955 — 30 juin 1956) (doc. n° 25).

L'Assemblée prend également acte du dépôt des deux documents suivants:

— Rapport de M. Fayat fait au nom de la Commission du marché commun sur les concentrations d'entreprises dans la Communauté (doc. n° 26).

— Rapport intérimaire de M. Kapteyn fait au nom de la Commission des Transports sur le problème général de la coordination des transports européens (doc. n° 27).

Nomination des membres de la «sous-commission temporaire de la politique commerciale»

Le président informe l'Assemblée que, en exécution de la résolution du 14 février 1957 portant création d'une sous-commission tem-

poraire de la politique commerciale, la Commission du marché commun et la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté ont désigné comme membres de cette sous-commission:

MM. Fayat, Gozard, Guglielmone, Margue, Nederhorst, Pleven, Poher, Pohle, Sassen, Scheel, Wehner, Wigny.

Nominations dans les commissions

L'Assemblée, sur proposition du Bureau, conformément aux dispositions de l'article 35 du Règlement, ratifie les nominations suivantes:

— dans la Commission du marché commun et dans la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, celle de M. Battaglia;

— dans la Commission des transports, celles de MM. Boutemy, en remplacement de M. Mutter, et Médecin.

Communication de M. le président de l'Assemblée Commune sur les traités instituant l'Euratom et la Communauté Économique Européenne signés à Rome le 25 mars 1957

Intervient M. Furler, *président de l'Assemblée Commune*.

Exposé de M. le président de la Haute Autorité sur le Rapport général sur l'activité de la Communauté pour l'exercice 1956-1957

Intervient M. René Mayer, *président de la Haute Autorité*.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain, mercredi 15 mai, à 11 heures et 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Discussion sur l'ensemble du 5^e Rapport général sur l'activité de la Communauté et sur l'exposé introductif de M. le président de la Haute Autorité.

La séance est levée à 16 heures 25.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 15 MAI 1957

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 11 heures 10.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Discussion sur l'ensemble du Rapport général sur l'activité de la Communauté pour l'exercice 1956-1957 et sur l'exposé introductif de M. le président de la Haute Autorité

Intervient M. Nederhorst.

PRÉSIDENCE DE M. FOHRMANN

Vice-président

Intervient M. Sassen.

La séance est suspendue à 12 heures 35.

Elle est reprise à 15 heures 10.

général au cours de la deuxième partie de la session ordinaire, sur rapport des commissions spécialisées.

PRÉSIDENCE DE M. MOTZ

Vice-président

Dans la suite de la discussion, interviennent MM. Triboulet, Vanrullen, Blank, Lapie, Pohle.

PRÉSIDENCE DE M. BATTISTA

Vice-président

Interviennent: MM. René Mayer, *président de la Haute Autorité*, Nederhorst, René Mayer, *président de la Haute Autorité*.

La discussion d'ensemble est close.

L'Assemblée procédera à la discussion détaillée des différentes parties du Rapport

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain, jeudi 16 mai, à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Présentation et discussion du rapport de M. Fayat, fait au nom de la Commission du marché commun, sur les concentrations d'entreprises dans la Communauté (doc. n° 26).

Le président rappelle qu'à l'issue de la séance, vers 18 heures, les commissions de l'Assemblée tiendront une réunion commune pour entendre l'exposé de M. Etzel, *vice-président de la Haute Autorité*, sur les problèmes de l'Energie atomique.

La séance est levée à 18 heures 20.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 16 MAI 1957

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 15 heures 10.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Nomination dans les bureaux de commissions

Le président informe l'Assemblée:

— d'une part, que la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines a élu: président M. Sabass, vice-président M. Charlot;

— d'autre part, que la sous-commission de la politique commerciale vient d'élire: président M. Gozard.

Communication de M. le président en exercice du Conseil spécial de Ministres

En application des dispositions de l'article 23 du Traité et de l'article 29 du Règlement, la

parole est donnée à M. Westrick, *président en exercice du Conseil spécial de Ministres*.

Présentation et discussion du rapport de M. Fayat, fait au nom de la Commission du marché commun, sur les concentrations d'entreprises dans la Communauté (doc. n° 26)

M. Poher, suppléant M. Fayat, présente le rapport.

Répondant à la question écrite n° 39 de M. de Smet, intervient M. Coppé, *vice-président de la Haute Autorité*.

PRÉSIDENCE DE M. VANRULLEN

Vice-président

Interviennent: MM. de Smet, Kreyssig, Pohle, Debré, Sassen, Coppé, *vice-président de la Haute Autorité*, Etzel, *vice-président de la Haute Autorité*, Debré, Etzel, *vice-président de la Haute Autorité*, Poher, Debré, Poher.

L'Assemblée, qui sera éventuellement appelée à se prononcer ultérieurement sur le texte d'un dispositif présenté par la Commission, prend acte des déclarations qu'elle vient d'entendre.

Communication de M. le président de l'Assemblée

Le président indique à l'Assemblée que la réunion de commission, non publique, prévue pour entendre l'exposé de M. Etzel, *vice-président de la Haute Autorité*, sur les problèmes de l'énergie atomique, aura lieu dans la salle de séances à 18 heures 45.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain, vendredi 17 mai, à 12 heures, avec l'ordre du jour suivant:

— Présentation et discussion du rapport intérimaire de M. Kapteyn, fait au nom de la Commission des transports, sur le problème général de la coordination des transports européens (doc. n° 27).

D'autre part, le président rappelle à l'Assemblée que le Comité des Présidents se réunira à 11 heures pour étudier les propositions à faire en ce qui concerne la fin de la 1^{ère} partie de la session ordinaire.

La séance est levée à 18 heures 30.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI 1957

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 12 heures 30.

Adoption du procès-verbal

Le président précise qu'il a donné hier la parole, conformément à l'alinéa 4 de l'article 29

du Règlement, à M. Westrick, comme membre du Conseil spécial de Ministres.

Il fait connaître, d'autre part, qu'il a reçu du Groupe socialiste une demande invitant le Bureau à préciser l'interprétation qu'il y a lieu de donner à l'alinéa 4 de l'article 29 du Règlement, et indique qu'il proposera au Bureau, cet après-midi, de saisir la Commission du Règle-

ment de cette question et de l'inviter à faire rapport à l'Assemblée pour la session de juin.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Présentation et discussion du rapport intérimaire de M. Kapteyn, fait au nom de la Commission des transports, sur le problème général de la coordination des transports européens (doc. n° 27)

M. Kapteyn présente son rapport.

Interviennent: MM. Carboni, Debré, Kapteyn, *rapporteur*.

L'Assemblée, qui sera éventuellement appelée à se prononcer ultérieurement sur le texte d'un dispositif présenté par la Commission, prend acte des déclarations qu'elle vient d'entendre.

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du document suivant:

— Rapport de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales et de la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines, sur le problème de l'institution et des compétences de l'organe permanent dont la

création a été décidée par le Conseil spécial de Ministres à l'occasion de sa réunion en date du 10 mai 1957 (doc. n° 28).

Présentation et discussion du rapport de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales et de la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines, sur le problème de l'institution et des compétences de l'organe permanent dont la création a été décidée par le Conseil spécial de Ministres à l'occasion de sa réunion en date du 10 mai 1957 (doc. n° 28)

Sur proposition du Comité des Présidents, et en application des dispositions de l'article 14 du Règlement, l'Assemblée décide de prononcer l'urgence de cette discussion.

M. Nederhorst, *président de la Commission des affaires sociales*, présente son rapport.

Interviennent: MM. Sabass, *président de la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines*, Carboni, Kopf, Bertrand.

Sur proposition de M. Kopf, l'Assemblée décide de substituer au mot allemand «Organ» le mot «Institution» dans le texte de la résolution.

L'Assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante présentée à l'adresse du Conseil spécial de Ministres:

RÉSOLUTION

sur

la création et les attributions de l'organe permanent pour la sécurité et le sauvetage dans les mines, dont le Conseil spécial de Ministres a décidé la création au cours de sa session du 10 mai 1957

«L'Assemblée Commune,

ayant pris acte du dépôt du Rapport de la Conférence sur la sécurité dans les mines de houille et des propositions formulées par la Haute Autorité sur la base de ce Rapport,

émet le vœu que le Conseil spécial de Ministres prenne, avec toute la diligence requise en la matière, les décisions nécessaires pour donner suite aux conclusions de la Conférence,

ayant pris connaissance des conclusions de la Conférence unanime relatives à l'institution de l'organe permanent,

se félicite de la création de cet organe permanent en vertu de la décision du Conseil et de la Haute Autorité du 10 mai 1957,

insiste pour que l'organe permanent, dont la création vient d'être décidée par le Conseil spécial de Ministres, soit institué dans les plus brefs délais et doté des attributions énumérées dans les conclusions auxquelles la Conférence a abouti sur ce point et que la Haute Autorité a soumises au Conseil spécial de Ministres.»

Dépôt d'une proposition de résolution

L'Assemblée prend acte du dépôt du document suivant:

— Proposition de résolution de M. Poher, déposée en conclusion du débat sur le rapport de M. Fayat sur les concentrations d'entreprises dans la Communauté, renvoyée à la Commission du marché commun (doc. n° 29).

Calendrier des prochains travaux

Le président rappelle à l'Assemblée que la 2^e partie de la session ordinaire de l'exercice 1956-1957 s'ouvrira le 24 juin prochain pour la discussion des rapports des commissions compétentes sur les différentes parties du 5^e Rapport général sur l'activité de la Communauté.

Il indique que l'ordre du jour des séances prévues pourrait être aménagé de la manière suivante:

Discussion des rapports administratifs les lundi 24 et mardi 25 juin après-midi, mercredi 26 juin toute la journée, jeudi 27 et vendredi 28 après-midi, et éventuellement samedi 29 matin, étant entendu que les matinées des 25, 27 et 28 juin seraient réservées aux réunions des groupes et des commissions.

Adoption du procès-verbal de la présente séance

L'Assemblée décide d'adopter immédiatement le procès-verbal de la présente séance.

Le procès-verbal de la présente séance est adopté.

Interruption de la session ordinaire de l'exercice 1956-1957

Le président déclare interrompue la session ordinaire de l'exercice 1956-1957.

La séance est levée à 13 heures 30.

CONSEIL DE MINISTRES

DÉCISIONS, AVIS ET CONSULTATIONS

DÉCISION

**portant remplacement, pour cause de décès,
d'un membre du Comité Consultatif**

LE CONSEIL,

Vu l'article 18, alinéas 2 et 3, du Traité,

Vu la décision du Conseil du 11 décembre 1956 désignant la Saarländische Wirtschaftsvereinigung Eisen und Stahl, Sarrebruck, comme organisation représentative de producteurs,

Vu la décision du Conseil du 10 janvier 1957 nommant, sur proposition de la dite organisation, M. Mayer membre du Comité Consultatif pour la période allant du 15 janvier 1957 au 14 janvier 1959,

Considérant que le siège de M. Mayer est devenu vacant en raison du décès de celui-ci, survenu le 12 février 1957,

Vu la liste de candidats que la Saarländische Wirtschaftsvereinigung Eisen und Stahl, Sarrebruck, a présentée au Conseil par lettre du 23 mars 1957, et qui comporte deux candidatures, dont celle du Dr. Ernst Röchling, fondé de pouvoirs des Röchlingsche Eisen- und Stahlwerke,

DÉCIDE:

Le Dr. Ernst Röchling est nommé membre du Comité Consultatif (catégorie des producteurs) en remplacement de M. Mayer et pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir.

Le Conseil a adopté la présente décision lors de sa 42^{ème} session, tenue les 9 et 10 mai 1957.

Cette décision a été notifiée à l'intéressé qui a accepté sa nomination.

Par le Conseil

Le Président

L. WESTRICK

VIENT DE PARAÎTRE:

UN TÉMOIGNAGE SUR LA COMMUNAUTÉ DES SIX

par

M. Pierre Wigny

Membre de l'Assemblée Commune

Il appartenait à l'Assemblée Commune, organe politique de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, de porter un jugement sur la méthode instaurée par le Plan Schuman.

Un marché commun, même limité au charbon et à l'acier, permet-il ou non de contribuer au relèvement du niveau de vie des populations, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre?

Les institutions de type nouveau apparues avec la Communauté ont-elles fonctionné efficacement? Ont-elles gêné ou aidé les États membres? Se sont-elles montrées hostiles ou amicales envers les pays tiers?

Y a-t-il eu intégration véritable de ces industries de base que représentent les charbonnages et la sidérurgie et, dans l'affirmative, cette intégration s'est-elle avérée profitable à l'économie des États membres?

Enfin, ce marché commun à Six a-t-il entravé ou facilité le développement du commerce international?

Autant de questions auxquelles il importait de fournir une réponse à l'heure de la ratification des traités instituant la Communauté Économique Européenne et l'Euratom.

C'est à ce but que répond le rapport présenté par M. Pierre Wigny au nom de la Commission des Affaires politiques de l'Assemblée Commune.

Cet ouvrage est publié dans les quatre langues officielles de la Communauté: français, néerlandais, allemand et italien.

L'édition française (un volume de 121 pages, format 17,5×25 cm) est en vente aux adresses suivantes:

En France, au prix de 320 fr. français, au «Journal Officiel de la République Française», 31 quai Voltaire, Paris (7e).

En Belgique, au prix de 45 fr. belges, au «Moniteur Belge», 40 rue de Louvain, Bruxelles.

Au Grand-Duché de Luxembourg, au prix de 45 fr. luxembourgeois, au «Service de diffusion du Mémorial», 8 avenue Pescatore, Luxembourg.